



Fiche de données de sécurité

Diluant à peinture respectant les normes de COV

1. Identification

Identificateur du produit : Diluant à peinture à faible odeur
Fournisseur : Gotham Industries
Adresse: 231 Boulevard René A. Robert
Sainte-Thérèse, QC J7E 4L1
Canada

Contact : Par courriel: info@gothamindustries.com
En cas d'urgence : 450-435-1224-7 Lundi au vendredi de 9h00 à 17h00

Usage recommandé : Diluant à peinture
Restrictions d'utilisation : Garder hors de la portée des enfants, pour usage domestique et industriel

2. Identification des dangers

Mention d'avertissement : DANGER

Classification du produit



Liquide inflammable	Catégorie 3
Danger par aspiration	Catégorie 1
Cancérogénicité	Catégorie 2

Mentions de danger

H226	Liquide et vapeurs inflammables
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
H351	Susceptible de provoquer le cancer



Conseils de prudence

Fiche de données de sécurité

Diluant à peinture respectant les normes de COV

Prévention :

- P201 Se procurer les instructions avant utilisation.
- P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
- P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.
- P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
- P240 Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
- P241 Utiliser du matériel antidéflagrant avec ce produit.
- P242 Utiliser des outils ne produisant des étincelles.
- P243 Prendre des mesures contre les décharges électrostatiques.
- P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
- P264 Se laver soigneusement les mains après manipulation.
- P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
- P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Intervention :

- P331 NE PAS faire vomir
- P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Rincer la peau à l'eau[ou se doucher].
- P308 + P311 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : Appeler un CENTRE ANTIPOISON
- P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- P333 + P337 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée ou si l'irritation des yeux persiste: Demander un avis médical ou Consulter un médecin.
- P362 + P363 Enlever les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
- P370 + P378 En cas d'incendie : Utiliser du sable sec, une poudre chimique ou une mousse pour corps gras en flamme

Stockage :

- P403+P405+P235+P233 Garder sous clef, dans un endroit bien ventilé au frais dans un contenant fermé de manière étanche.

Élimination :

- P501 Éliminer le contenu et récipient conformément à la réglementation locale.

Voir l'information toxicologique, section 11

3.Composition/ information sur les ingrédients

No	No CAS :	Nom commun et les synonymes	Concentration % (p/p)
1	64742-47-8	Distillats de pétrole	80.00 – 100.00
2	8052-41-3	Solvant stoddard	3,00 – 7,00

La concentration réelle est retenue en tant que secret industriel



Fiche de données de sécurité

Diluant à peinture respectant les normes de COV

4. Premiers soins

En cas d'ingestion, d'irritation, de toute forme de surexposition ou de symptômes de surexposition survenant pendant l'utilisation du produit ou persistant après son emploi, communiquer immédiatement avec un CENTRE ANTIPOISON, une SALLE D'URGENCE ou un MÉDECIN; veiller à ce que la fiche de données de sécurité du produit soit accessible.

Contact oculaire : Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Rincer les yeux IMMÉDIATEMENT à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en gardant les paupières ouvertes. Obtenir des soins médicaux rapidement

Contact cutané : Retirer immédiatement les vêtements contaminés. Laver la peau avec de l'eau et du savon. Mouiller abondamment les vêtements contaminés. Si l'irritation persiste, consulter un médecin. **Ce produit est absorbé facilement par la peau**

Inhalation (prolongée): Emmener la personne qui a été exposée dans un endroit bien aéré. Garder cette personne au chaud et allongée. Détachez les vêtements serrés tels que col, cravate ou ceinture. En l'absence de respiration, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, il faut que du personnel qualifié administre la respiration artificielle ou de l'oxygène. Obtenir des soins médicaux immédiatement.

Ingestion (d'une grande quantité) : En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Garder la personne au chaud et allongée. Ne PAS faire vomir à moins d'en être sous supervision médicale. Le vomissement peut aussi vraisemblablement survenir par lui-même.

Symptômes : Ce produit peut engendrer des maux de tête chez certaines personnes, des étourdissements voire des vomissements.

Effets aigus et retardés : Ce produit peut causer un malaise gastrique, de l'eczéma. L'inhalation de très fortes concentrations de vapeurs peut causer un effet narcotique

Note au médecin traitant : Traitement symptomatique requis. Contactez le spécialiste en traitement de poison immédiatement si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Note générale : un incendie impliquant cette substance doit être géré comme un feu d'huile.

Agents extincteurs appropriés : Utiliser des poudres chimiques sèches CO₂, de l'eau vaporisée (brouillard) ou de la mousse.

Agents extincteurs inappropriés : Les jets d'eau peuvent générer une déflagration importante.

Dangers spécifiques du produit dangereux : Liquide combustible de très haute énergie de combustion et immiscible à l'eau

Produits de combustion dangereux : Acroléine, monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, formaldéhyde

Équipements de protection spéciaux et précaution spéciale pour les pompiers : Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Note générale : Ce produit ne se mélange pas à l'eau et sèche très lentement. Du détergent à lessive en poudre est recommandé pour absorber et contrer les odeurs résiduelles du solvant.

Précautions individuelles : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou si vous ne disposez pas de formation et de protection adéquate. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).

Équipements de protection et mesures d'urgence : Éviter la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les drains, les égouts et les voies navigables. Avertir les autorités compétentes si le produit s'est répandu dans l'environnement. Un aspirateur propre, doté d'un filtre à particules huileuses peut être adéquat.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement. Contenir les fuites et les ramasser avec de l'absorbant pour huile que l'on balaie par la suite. Placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.



Fiche de données de sécurité

Diluant à peinture respectant les normes de COV

7.Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention : Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Il ne faut pas manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Les personnes travaillant avec ce produit devraient se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant de pénétrer dans des aires de repas. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas avaler. Éviter de respirer le brouillard et les vapeurs. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution adéquat fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Ne pas réutiliser ce conteneur.

Conditions de sécurité relatives au stockage : Entreposer conformément à la réglementation locale. Entreposer dans le contenant original dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'abri de la lumière directe, à l'écart des substances incompatibles (voir la Section 10) et de la nourriture. Séparer des matières comburantes. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas entreposer dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

Incompatibilités : Les comburants



Fiche de données de sécurité

Diluant à peinture respectant les normes de COV

8. Contrôle de l'exposition/ protection individuelle

Règlement sur la Santé et la Sécurité au Travail (RSST)

No	No CAS :	Nom commun et les synonymes	Valeur d'exposition moyenne pondérée limite pour 8 heures (VEMP)		Valeur d'exposition de courte durée limite pour 15 minutes (VECD)		Danger Immédiat à la vie et la Santé (DIVS)	
			ppm	mg/m ³	ppm	mg/m ³	ppm	mg/m ³
1	64742-47-8	Distillats de pétrole	N.R.	N.R.	N.R.	N.R.	N.R.	N.R.
2	8052-41-3	Solvant stoddard	100	525	N.R.	N.R.	N.R.	N.R.

Notation spécifique : S(D) produit sensibilisant pour la voie cutanée

États-Unis

No	No CAS :	Nom commun et les synonymes	DIVS NIOSH	Limites réglementaires			Limites recommandées	
				OSHA PEL		Californie / OSHA PEL	NIOSH REL	ACGIH® 2019 TLV®
				VEMP Aérosol et vapeur	VEMP Aérosol	VEMP 8 heures (CT) Courte durée (P) Plafond	VEMP 10 heures (CT) Courte durée (P) Plafond	VEMP 8 heures (CT) Courte durée (P) Plafond
1	64742-47-8	Distillats de pétrole	N.R.	N.R.	N.R.	N.R.	N.R.	N.R.
2	8052-41-3	Solvant stoddard (facteur de conversion ppm – mg/m ³ :5,25)	20000 mg/m ³	2900 mg/m ³	N.R.	525 mg/m ³	350 mg/m ³ P 1800 (15 min)	525 mg/m ³

N.R : Non-Règlementé

N.D. : Non-Défini

DIVS : Danger immédiat pour la vie ou la santé

NIOSH : National Institute for Occupational Safety and Health

OSHA : Occupational Safety and Health Administration

PEL : Limites d'exposition autorisées (Permissible Exposure Limits)

Californie / OSHA : California Division of Occupational Safety and Health

REL : Limites d'exposition recommandées (Recommended Exposure Limits)

ACGIH® : American Conference of Governmental Industrial Hygienists

TLV® : Seuil limite d'exposition (Threshold Limit Values)

Mesures d'ingénierie appropriées : Utiliser dans un environnement bien aéré.

Mesures de protection individuelle : Après manipulation de produits chimiques, lavez-vous les mains, les avant-bras et le visage avec soin avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et une fois votre travail terminé. Utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser

Yeux : NE PAS PORTER DE LENTILLES CORNÉENNES. Porter des lunettes de sécurité anti-éclaboussures.

Mains : Lors de la manipulation de produits chimiques, porter en permanence des gants étanches et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée. L'utilisation de gants de nitrile, laminé d'alcool vinylythylrique (EVAL), est adéquat pour ce type de produit. **Ne pas utiliser de gants de latex**, ceux-ci vont se dissoudre dans ce produit

Respiratoire : Les ouvriers exposés à des contaminants vaporisés dans l'air doivent porter un respirateur approprié au type de danger et en fonction



Fiche de données de sécurité

Diluant à peinture respectant les normes de COV

des niveaux d'expositions prévus ou connus, en tenant compte des limites d'utilisation sécuritaire du respirateur retenu. Un masque **doté d'une cartouche pour vapeurs organiques et d'un filtre à particule huileuse P100** est recommandé pour ce genre de situation. Il n'est pas nécessaire de porter des cartouches pour ce type de produit.

Autres : Porter en tout temps un vêtement de protection à manches longues et souliers de sécurité appropriés.

9. Propriétés physiques et chimiques

État physique : liquide

Couleur : Clair

Odeur : légère d'essence minérale

Seuil olfactif : Non-disponible

pH : Non-applicable

Réserve acide : Sans objet

Réserve alcaline : Sans objet

Point de fusion/congélation : < -39 °C

Point initial d'ébullition/ domaine d'ébullition : 158 °C

Point d'éclair : >43 °C

Inflammabilité (solides et gaz) : Sans-objet

Limites inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité : 0.6 % V

Limites supérieures d'inflammabilité ou d'explosivité : 13,0 % V

Température d'auto-inflammation : Donnée non-disponible

Taux d'évaporation : 0.01 (acétate de n-butyle =1)

Tension de vapeur : < 0.3 hPa

Densité de vapeur : 5.9 (air = 1)

Densité relative : 0.8 kg/L à 20 °C (eau = 1),

Solubilité dans l'eau : négligeable

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow) : > 4

Température de décomposition : Sans objet, s'enflamme

Viscosité cinématique : 2.5 mm²/s à 20°C

10. Stabilité et réactivité

Réactivité : Produit stable et peu réactif dans les conditions normales

Stabilité chimique : Stable dans les conditions recommandées de stockage.

Risque de réactions dangereuses : Aucune

Conditions à éviter : Chaleur élevée et mélange avec produits incompatibles

Matériaux incompatibles : Ce produit attaque certains plastiques et caoutchouc.

Produits de décomposition dangereux : Monoxyde de carbone, créosotes.



Fiche de données de sécurité

Diluant à peinture respectant les normes de COV

11. Données toxicologiques

Données de toxicité du produit				
DL ₅₀ orale mg/kg	DL ₅₀ cutanée mg/kg	CL ₅₀ ppmV pour 4h - gaz	CL ₅₀ mg/l pour 4h - vapeurs	CL ₅₀ mg/l pour 4h brouillards
> 5000	> 2000	S.O.	22 mg/L	N.D.

Voies d'exposition probables : Ce produit est absorbé par les voies respiratoires la peau et les voies digestives

Symptômes : Pneumonie chimique en cas d'ingestion et pénétration des voies respiratoires

Effets différés et immédiats ainsi que les effets chroniques causés par les expositions à court terme et à long terme : Susceptible de causer le cancer

Danger par aspiration	Oui
Corrosion cutanée - Irritation cutanée	Non
Lésions oculaires graves - Irritation oculaire	Non
Sensibilisation cutanée	Non
Sensibilisation respiratoire	Non
Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique	Non
Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique Catégorie 3 Effets narcotiques	Non
Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique Catégorie 3 Irritation des voies respiratoires	Non
Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées	Non

12. Données écologiques

Écotoxicité

No	No CAS :	Nom commun et les synonymes	%	Ecotoxicité aquatique court terme	Ecotoxicité aquatique long terme	Ecotoxicité terrestre
1	64742-47-8	Distillats de pétrole	80-100	Non	Non	Non
2	8052-41-3	Solvent stoddard	3-7	Non	Possible	Non



Fiche de données de sécurité

Diluant à peinture respectant les normes de COV

Persistence, Potentiel de bioaccumulation et autres effets nocifs

No	No CAS :	Nom commun et les synonymes	%	Persistant	Bio-accumulation	Toxicité autre
1	64742-47-8	Distillats de pétrole	80-100	Non	Non	Non
2	8052-41-3	Solvent stoddard	3-7	Non	Non	Non

Dégradation : Rapide, 60 % en 28 jours

Mobilité dans le sol : Prévues élevées

13. Données sur l'élimination

Méthode de disposition : Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets si possible. Détruire comme **rejet liquide organique combustible** selon la réglementation fédérale, provinciale et municipale. Éliminer le surplus et les produits non recyclables par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Il faut prendre des précautions lors de la manipulation de contenants vides qui n'ont pas été nettoyés ou rincés. Les conteneurs vides ou les doublures peuvent retenir des résidus de produit. Les vapeurs du résidu du produit peuvent créer une atmosphère très inflammable ou explosive à l'intérieur du contenant. Ne pas couper, souder ou meuler des contenants usagés à moins qu'ils n'aient été nettoyés à fond intérieurement.

14. Informations relatives au transport

	TMD	DOT	IMDG	IATA
Numéro UN	UN1268	UN1268	UN1268	UN1268
Désignation officielle de transport	Distillats de pétroles N.S.A (solvant stoddard)	Petroleum Distillates N.O.S (stoddard solvent)	Petroleum Distillates N.O.S (stoddard solvent)	Petroleum Distillates N.O.S (stoddard solvent)
Classe(s) de dangers relative(s) au transport	3	3	3	3
Groupe d'emballage	III	III	III	III

Transport en vrac (aux termes de l'annexe II de la Convention internationale de 1973 pour la prévention de la pollution par les navires, telle que modifiée par le protocole de 1978 (Convention MARPOL 73/78) et du Recueil international des règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac (Recueil IBC)) : S.O.

Polluant marin : Non

Ce produit est exempté lorsqu'il est transporté dans des contenants d'une capacité de 450 L ou moins, selon l'article 1.33 du règlement TMD.

En accord avec le règlement Canadien du Transport Routier des Marchandises Dangereuses, l'exemption 1,17 est utilisée lorsqu'applicable. Conformément à l'article 172.315 du 49 CFR, nous utilisons l'exemption des quantités limitées par voies terrestres et maritimes, si applicable.

Précautions spéciales : aucune.



Fiche de données de sécurité

Diluant à peinture respectant les normes de COV

15. Informations sur la réglementation

Canada

No	No CAS :	Nom commun et les synonymes	LIS	LES	INRP
1	64742-47-8	Distillats de pétrole	X		
2	8052-41-3	Solvent stoddard	X		

États-Unis

No	No CAS :	Nom commun et les synonymes	TSCA	PROP-65
1	64742-47-8	Distillats de pétrole	X	
2	8052-41-3	Solvent stoddard	X	

16. Autres informations

Date : 2023-12-21

Version : 1

Avis au lecteur : Le fabricant déclare que les informations contenues à la présente fiche ont été préparées à partir des données, informations et avertissements obtenus des sites gouvernementaux et des fournisseurs de cette matière première. Le fabricant n'a aucun contrôle sur le contenu de ces informations et rapporte intégralement l'information qu'il possède sur les composantes du produit, au moment de sa fabrication. Le fabricant n'assume aucune responsabilité quant à l'exactitude des informations fournies. Malgré que certains avertissements soient contenus à la présente fiche, nous ne garantissons aucunement que ce soient les seuls dangers qui peuvent exister et avertissons l'utilisateur à cet effet. Il appartient et il est de la responsabilité de l'utilisateur de vérifier si le produit utilisé est conforme et approprié pour l'usage auquel il est destiné. Le fabricant n'assume aucune responsabilité pour tout dommage, perte ou blessure corporelle, matériel ou de quelque nature que ce soit pouvant survenir ou découler suite à l'utilisation ou la manipulation du produit de façon incorrecte, négligente, inappropriée ou abusive ou du défaut d'avoir pris connaissance des informations contenues à cette fiche.